

Vers la nouvelle Politique canadienne du sport 2023-2033

Groupe de travail sur la surveillance et la mise en œuvre de la Politique, septembre 2021

Des travaux de planification sont en cours en vue de l'élaboration de la nouvelle *Politique canadienne du sport 2023-2033*. Au cours de l'été 2021, le groupe de travail sur le renouvellement de la PCS a organisé une série de discussions qui ont permis de mettre en évidence les secteurs d'intérêt particulier et de formuler diverses recommandations d'après les résultats et l'évaluation sommative de la *Politique canadienne du sport de 2012*. Le présent document décrit une approche pour l'élaboration de politiques qui est fondée sur ces discussions et sur l'examen de la littérature pertinente portant sur la Politique. Le document met également en évidence certaines questions stratégiques qui doivent être examinées.

Pourquoi élaborer une nouvelle Politique canadienne du sport?

« Le sport transcende tous les aspects de la vie au Canada. Il rejoint et lie les gens, peu importe leur sexe, leur niveau d'habileté, leur mode de vie, leur origine ethnique ou leur situation économique. Il est au cœur de notre culture et est présent dans nos collectivités et nos écoles; on le voit à la télévision et dans les journaux. Au Canada, le sport compte plus de bénévoles que tous les autres secteurs, à l'exception des groupes religieux. De plus, il offre de nombreuses possibilités de transmettre les valeurs que nous voulons à nos enfants et de bâtir les collectivités et la société que nous désirons. »

*Rapport final du symposium Le sport que nous voulons,
Centre canadien pour l'éthique dans le sport (2004)*

Le sport peut constituer une puissante force. Comme il s'agit d'une activité physique, le sport procure de nombreux bienfaits, notamment l'amélioration de la santé physique et de la santé mentale. En tant que phénomène social, le sport inspire les gens, permet aux personnes d'établir des liens et contribue grandement à l'économie. Il y a toutefois de nombreux groupes, organismes et personnes qui font partie du milieu du sport au Canada. Ce milieu doit disposer d'une politique pour harmoniser les activités des nombreux organismes qui composent le système sportif et, à plus forte raison, pour définir une vision commune pour son avenir. Même si le sport est aussi essentiel pour les Canadiens qu'il l'était en 2004 lorsque le rapport *Le sport que nous voulons* a été produit, le milieu du sport a évolué depuis cette période, notamment en raison de la pandémie de COVID-19. Notre politique et notre vision communes doivent maintenant évoluer elles aussi.

La PCS2 « établit l'orientation à adopter de 2012 à 2022 par l'ensemble des gouvernements, institutions et organismes du Canada qui se sont engagés à soutenir l'incidence positive du sport sur les personnes, les collectivités et la société ». Elle a été conçue comme « une "feuille de route" qui établit de grandes orientations et des résultats attendus ». Elle offre ainsi « la souplesse nécessaire aux gouvernements et aux organisations non gouvernementales (ONG) pour contribuer à l'atteinte d'objectifs cohérents avec leur mandat et leurs compétences ».

Pour ce faire, la PCS2 devait être mise en œuvre au moyen de plans d'action complémentaires élaborés par les gouvernements individuellement et collectivement, de manière bilatérale et multilatérale, de même que par des ONG du milieu du sport et de secteurs connexes.

Si on fait le bilan de la PCS2, on constate que l'élaboration des plans d'action a été plus ou moins réussie, en particulier pour ce qui est de la mise en place d'ententes bilatérales et multilatérales et pour ce qui est de la mise en œuvre de la PCS2 de façon générale.

La nouvelle Politique canadienne du sport devrait définir un avenir positif pour le secteur canadien du sport. L'objectif est d'inspirer et d'orienter la prise de mesures par un vaste groupe d'intervenants et leurs organismes affiliés en faisant la distinction entre le public cible de la Politique (p. ex. les gouvernements) et son marché cible (c.-à-d. les Canadiens). Finalement, si elle est éclairée par les analyses et les données dont on dispose à l'heure actuelle et qu'elle est validée par les consultations menées auprès des intervenants, la *Politique canadienne du sport 2023-2033* pourra servir de feuille de route pour faire évoluer le sport afin qu'il corresponde à ce que les Canadiens veulent.

Quels sont les secteurs d'intérêt liés à la Politique?

Le sport est une forme d'activité physique qui s'inscrit dans un ensemble d'autres activités physiques. L'intérêt à l'égard du sport sur le plan des politiques publiques ainsi que la volonté d'offrir au public un accès élargi au sport et de favoriser sa participation au sport sont en partie liés aux divers bienfaits pour la société et la santé attribuables à l'activité physique. Il s'agit également d'un domaine pouvant être harmonisé aux objectifs de développement durable (ODD), notamment l'objectif n° 3 qui consiste à « permettre à tous de vivre en bonne santé et [à] promouvoir le bien-être de tous à tout âge ». Puisque l'ensemble des activités physiques comprend des activités qui ne sont pas des sports, la nouvelle Politique canadienne du sport 2023-2033 devrait reconnaître les politiques d'autres organisations (p. ex. les organisations de loisirs et les services de santé publique) et définir la place particulière du sport dans cet ensemble ainsi que ses bienfaits.

Bien que, du point de vue de l'activité physique et de la santé, le sport ne soit qu'une activité parmi d'autres, la compétition et le désir de performance des participants (c.-à-d. le progrès personnel des athlètes) sont des éléments fondamentaux et particuliers du sport. Ce désir se manifeste différemment selon les divers contextes compétitifs ou semi-compétitifs (p. ex. terminer une course de 5 km, battre sa fille en arrivant en bas de la pente avant elle ou gagner une médaille paralympique). Cette caractéristique du sport permet de définir et de distinguer le rôle du sport dans l'ensemble des activités physiques. C'est ce qui différencie la PCS des politiques établies par les organisations connexes, et fait ressortir sa nécessité.

Alors que l'intérêt à l'égard de la participation au sport sur le plan des politiques publiques est lié aux résultats en matière de santé, l'intérêt à appuyer les parcours vers l'excellence dans le sport est directement lié aux résultats sociaux et n'est lié que de façon indirecte aux résultats en matière de santé. Ces résultats sociaux comprennent l'identification à un modèle

d'excellence et le respect de celui-ci, la fierté locale, régionale ou nationale, la cohésion sociale et la participation à la vie communautaire (p. ex. en tant que bénévole du sport). Les résultats indirects en matière de santé sont fondés sur la supposition que le respect du modèle d'excellence entraîne la participation au sport (à partir de l'activité physique) et l'adoption d'un certain mode de vie (p. ex. le rejet des comportements malsains et l'adoption de comportements sains). D'autres avantages indirects, comme les retombées économiques du sport, justifient également l'intérêt à l'égard du sport sur le plan des politiques.

La figure 1 se trouvant à la fin du document présente une conceptualisation de la *Politique canadienne du sport 2023-2033* dans le contexte du milieu sportif.

De quel type de politique avons-nous besoin?

Pour que la nouvelle PCS soit un cadre d'orientation à la fois inspirant et pratique pour le sport au Canada, celle-ci devrait définir ce qui suit :

- le *champ d'application* de la Politique dans l'ensemble des activités physiques, mais aussi en tenant compte du fait que le sport est un phénomène social distinct;
- les *intérêts* de la Politique en donnant la raison d'être de la Politique et du soutien public connexe lié au sport;
- le *groupement* d'organismes qui sont touchés par la Politique et qui contribuent à l'atteinte de ses objectifs;
- les *données probantes* appuyant l'état actuel décrit et l'avenir probable du sport au Canada;
- les *objectifs* de la Politique;
- la *théorie du changement* décrivant la manière dont l'atteinte des objectifs de la Politique devrait permettre de parvenir à l'état futur visé, dans le but de faciliter son évaluabilité;
- le *cadre de responsabilisation* définissant la façon dont les membres du groupement contribueront à l'atteinte des objectifs de la Politique. Ce cadre de responsabilisation peut être intégré à la Politique ou produit séparément (p. ex. les Priorités des gouvernements FPT pour une action concertée).

À quoi pourrait ressembler la nouvelle politique ?

Pour faire en sorte que la *Politique canadienne du sport 2023-2033* favorise l'atteinte de l'état futur visé pour le sport au Canada, ses objectifs devraient se diviser en deux volets :

- *Objectifs sociaux*. Ceux-ci définissent qui participe au sport et quelles sont les conditions sociales liées à leur participation (p. ex. « éthique », « accessible », « accueillant », « équitable », « sécuritaire », « inclusif »). Un environnement social positif soutiendra l'intégration d'un plus grand nombre de Canadiens, les aidera à aimer le sport davantage et à y participer plus longtemps, et permettra aux personnes sur le parcours vers l'excellence de se rendre plus loin.

- *Objectifs techniques.* Ceux-ci définissent la façon dont le sport est offert dans les divers contextes (p. ex. « par des entraîneurs formés et certifiés », « dans le respect des principes du développement à long terme », « adapté à l'âge » ou « au moyen d'équipement ultramoderne »). L'adoption de bonnes pratiques techniques dans la prestation de services sportifs permet également d'améliorer la sécurité et d'augmenter le plaisir des participants, ce qui a pour effet d'accroître la participation, la rétention et la performance des personnes.

Pour favoriser l'atteinte de ces objectifs, la nouvelle Politique devrait tenir compte de l'ensemble des relations qui définissent la structure du sport et l'expérience des participants au sport.

- *Contextes* : Il existe différents contextes de participation au sport, soit l'initiation à la pratique du sport, le sport récréatif, le sport compétitif et le sport de haut niveau (conformément à la PCS2). Ces contextes sont liés aux objectifs personnels des participants au sport, et la plupart d'entre eux choisissent eux-mêmes le contexte dans lequel ils veulent participer au sport.
- *Complexe et dynamique* : La performance sportive est le résultat d'une interaction complexe entre des facteurs individuels (génétiques, épigénétiques), propres au sport (personnes, lieux, programmes) et externes (environnementaux : sociaux, culturels, familiaux) dans les divers contextes du sport. On peut décrire cette interaction comme étant un réseau dynamique qui comprend des intervenants ayant des intérêts différents et parfois divergents. Ce réseau s'inscrit également dans le contexte mondial des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.
- *Parcours* : Les athlètes suivent un parcours pour favoriser leur développement et progresser vers l'atteinte de leurs objectifs personnels. Au cours de ce parcours, l'état de préparation des participants en matière de développement est lié au contexte de participation au sport.
- *Relations* : Les relations athlète-entraîneur, parent-enfant, instructeur-participant et officiel-participant sont au cœur du sport. Ces relations peuvent également toucher les athlètes qui s'entraînent eux-mêmes (c.-à-d. lorsque l'entraîneur et l'athlète sont la même personne). Ces relations définissent l'expérience sportive des participants et ont une incidence importante sur la progression d'un participant tout au long de son parcours.
- *Lieux* : Les lieux conçus pour le jeu sont des ressources essentielles et souvent limitées. L'accès aux espaces publics où il est possible de participer au sport, de même que la qualité de ces lieux, est essentiel pour favoriser la participation. Les installations de sport et de loisirs, notamment les parcs, les terrains de sport, les arénes et les piscines, représentent une partie importante des investissements provinciaux, territoriaux et municipaux; elles doivent toutes être entretenues, beaucoup d'entre elles doivent être modernisées et il en faut toujours d'autres. Les compétitions sportives sont également considérées comme un « lieu », puisqu'elles nécessitent un endroit adapté (les municipalités contrôlent souvent l'accès) et sont assujetties à des restrictions relatives à l'admissibilité (les organismes de sport contrôlent l'accès).

- Les *organismes de sport et de loisirs* existent pour répondre au désir de performance des athlètes en offrant des ressources (c.-à-d. des personnes, des programmes, des lieux) directement à l'athlète ou des ressources qui lui profitent indirectement (p. ex. l'élaboration d'un programme de formation des entraîneurs d'un organisme national de sport).

Cet ensemble de relations crée un déséquilibre des ressources qui engendre une dynamique de pouvoir (p. ex. l'athlète a besoin d'un entraîneur, d'un club et d'un accès à la compétition et il est prêt à investir pour les avoir, ce qui donne du pouvoir au fournisseur de ressources). Le déséquilibre des ressources peut éventuellement créer un risque moral, c'est pourquoi les efforts visant à promouvoir les objectifs sociaux de la Politique (p. ex. « le sport axé sur les valeurs ») doivent tenir compte de ceux qui sont en situation de pouvoir et qui peuvent profiter des personnes moins puissantes, généralement les athlètes. Ces valeurs et ces objectifs sociaux sont appliqués différemment au fil du temps (c.-à-d. au cours du parcours de l'athlète dans différents contextes), puisque le contexte détermine la nature du déséquilibre des ressources. Cela signifie également que les valeurs et les objectifs de la Politique seront appliqués différemment dans les divers organismes. La structure de responsabilisation élaborée pour la PCS doit tenir compte du fait que le sport peut « se présenter différemment » dans différents contextes et des raisons pour lesquelles les organismes peuvent « agir différemment » tout en respectant un ensemble de valeurs communes. Par exemple, la notion d'inclusion est appliquée de façon assez différente s'il s'agit de sport communautaire pour les jeunes ou de sport de haut niveau. Le sport communautaire doit être inclusif à tous les égards, alors que le sport de haut niveau est, par définition, un milieu fermé, même s'il doit être exempt de toute discrimination autre que celle liée à la performance.

Les divers objectifs, contextes et notions connexes peuvent également être regroupés par thèmes ou domaines stratégiques (p. ex. valeurs et éthique, partenariats et collaboration, installations et lieux, et programmes).

En résumé, la *Politique canadienne du sport 2023-2033* devrait définir une *vision convaincante* pour l'avenir du sport au Canada ainsi qu'un ensemble d'*objectifs stratégiques* qui a) comprennent des *objectifs sociaux et techniques* pour le sport; b) sont conformes aux ODD; c) sont mis en œuvre différemment selon les *contextes* sportifs; d) tiennent compte de la *complexité*, de la *dynamique*, des *parcours*, des *relations* et des *organismes* qui définissent l'expérience sportive. En fin de compte, la PCS doit être fondée sur les *valeurs* qui définissent le sport que veulent les Canadiens et assurer l'*évaluabilité* et la *responsabilisation* des intervenants.

Que savons-nous?

Pour créer une politique fondée sur des données probantes, des groupes, dont le groupe de travail sur la surveillance et la mise en œuvre la Politique (GTSMOP) et le groupe de travail sur le renouvellement de la PCS, ont travaillé activement tout au long du cycle de vie de la PCS2 et des travaux de planification de la *Politique canadienne du sport 2023-2033*. Des données sur les

répercussions de la PCS2 et sur l'évolution constante du milieu sportif au Canada ont été recueillies pour orienter l'élaboration de la nouvelle Politique. De plus, des travaux de recherche universitaire et une collecte continue de données par l'Institut canadien de la recherche sur la condition physique et le mode de vie (ICRCPMV) permettront de mieux comprendre l'état du sport au Canada et devraient servir à l'élaboration de la nouvelle Politique.

La création du GTSMOP en vue de surveiller l'efficacité de la PCS2 a été une mesure novatrice et essentielle pour appuyer une politique fondée sur des données probantes. De 2012 à 2020, le GTSMOP a dirigé la préparation d'examens thématiques et généraux portant sur la PCS2. Les principales constatations de ces examens sont les suivantes :

- La PCS a été intégrée dans une large mesure au milieu du sport canadien et aux politiques connexes. La communauté en général a indiqué que la PCS était nécessaire pour définir les domaines d'action, orienter les priorités en matière de financement et harmoniser le système à des objectifs communs.
- Certains intervenants du milieu du sport se sont moins impliqués dans la création de la PCS2 et étaient moins informés pour ce qui est de sa mise en pratique. En particulier, il a été déterminé que le sport communautaire et le sport scolaire sont des secteurs qui pourraient être mieux intégrés au processus. En outre, la PCS devrait être mieux harmonisée aux stratégies sectorielles en matière de loisirs et de santé publique afin de mettre l'accent sur les champs d'action et les domaines d'intérêt commun.
- Les buts, les objectifs et les indicateurs (soit le modèle logique/la théorie du changement) devraient être plus clairs dans la nouvelle PCS. Les valeurs et les principes devraient être séparés. La politique qui découlera de ces modifications sera plus facile à évaluer et assurera la mise en place d'un processus de responsabilisation plus clair pour les intervenants.

En tenant compte de ce que nous avons appris, en nous servant d'un ensemble solide de données probantes liées à la *Politique canadienne du sport 2023-2033* et en nous engageant de façon permanente à mettre en œuvre une politique fondée sur des données probantes, nous pouvons faire en sorte que la nouvelle Politique soit un instrument efficace pour orienter l'avenir du sport au Canada pour la prochaine décennie.

Qui devrions-nous consulter pour l'élaboration de la PCS3?

La création d'une nouvelle Politique qui inspirera, motivera et guidera les intervenants nécessite de mettre sur pied une « coalition chargée de la Politique » prête à participer aux consultations sur la PCS et à rendre des comptes sur les objectifs de la PCS. À la suite de discussions du groupe de travail sur le renouvellement de la PCS et de discussions antérieures (du GTSMOP et d'autres groupes), il a été déterminé que la coalition devrait comprendre les membres suivants :

- 1) Le *gouvernement fédéral*, représenté par Patrimoine canadien/Sport Canada. Le gouvernement fédéral et Sport Canada devraient être tenus d'intégrer les objectifs de

la Politique canadienne du sport dans leurs cadres et leurs processus de financement et de responsabilisation.

- 2) Les *gouvernements provinciaux et territoriaux*, représentés par leurs ministères et leurs sous-ministres. Les gouvernements provinciaux et territoriaux devraient également être tenus d'intégrer les objectifs de la Politique canadienne du sport dans leurs propres cadres et processus de financement et de responsabilisation. Cette responsabilité peut être définie dans le document de la PCS ou énoncée de façon parallèle dans le cadre des Priorités des gouvernements FPT pour une action concertée.
- 3) Des *organismes multisports* et des *organismes de sport nationaux*. Ces organismes reçoivent du financement de Sport Canada et devraient être tenus d'atteindre les objectifs définis dans la *Politique canadienne du sport 2023-2033* qui sont intégrés aux ententes de financement du gouvernement fédéral.
- 4) Des *organismes multisports* et des *organismes de sport provinciaux et territoriaux*. Ces organismes reçoivent du financement de leur gouvernement provincial ou territorial et devraient être tenus d'atteindre les objectifs définis dans la *Politique canadienne du sport 2023-2033* qui sont énoncés dans les Priorités des gouvernements FPT pour une action concertée et sont intégrés aux ententes de financement du sport des gouvernements provinciaux et territoriaux.
- 5) Des *fédérations sportives provinciales et territoriales*. Celles-ci jouent un rôle important en soutenant les organismes provinciaux et territoriaux de sport ainsi que la prestation de services sportifs de qualité à l'échelle provinciale et territoriale. Elles sont un intermédiaire important entre l'ensemble des politiques et programmes nationaux et le sport dans les collectivités du Canada.
- 6) Des *organismes communautaires de sport (OCS)*. Plus de 95 % des services sportifs au Canada sont offerts au niveau communautaire. Il existe au Canada des dizaines de milliers d'OCS variés, qu'il s'agisse de clubs disposant d'installations et de budgets de plusieurs millions de dollars ou de petits organismes ne comptant que quelques membres et bénévoles. L'hypothèse selon laquelle l'harmonisation des organismes nationaux de sport, des organismes multisports et des organismes provinciaux et territoriaux de sport avec les objectifs de la PCS « se propagera » aux organismes communautaires de sport n'est, au mieux, que partiellement vraie. Puisque les OCS ne sont pas directement financés par les gouvernements fédéral, provinciaux ou territoriaux, il manque de moyens d'action pour faire respecter la Politique. Dans le cadre du processus d'élaboration de la PCS3, on devrait, en priorité, déterminer des moyens d'intégrer les OCS dans la coalition chargée de la Politique et examiner des moyens d'inciter, dans une certaine mesure, les OCS à rendre compte de leurs activités.
- 7) Des intervenants du milieu du *sport scolaire*. Plus de 75 % des jeunes canadiens participent à des activités sportives organisées en milieu scolaire ou par les OCS. À

l'instar des OCS, le sport scolaire n'est pas soutenu par le financement du sport des gouvernements fédéral, provinciaux ou territoriaux, même s'il se peut que les associations provinciales et territoriales de sport scolaire reçoivent du soutien pour le financement du sport des gouvernements provinciaux ou territoriaux (à titre d'organismes provinciaux ou territoriaux de sport). Compte tenu de l'ampleur de la participation au sport scolaire, il sera important, dans le cadre du processus d'élaboration de la *Politique canadienne du sport 2023-2033*, de déterminer des moyens d'intégrer le sport scolaire à la coalition chargée de la Politique et d'examiner des moyens d'inciter, dans une certaine mesure, le milieu du sport scolaire à rendre compte de ses activités. Le GTSMOP reconnaît que l'éducation relève du mandat des gouvernements provinciaux et territoriaux, et les efforts visant à intégrer le sport scolaire dans la politique nationale ont suscité de la résistance dans le passé.

- 8) Des intervenants du milieu des *loisirs*. Les services de loisirs municipaux, qui sont représentés par les associations de loisirs nationales, provinciales et territoriales, font l'objet d'un investissement économique important, notamment pour ce qui est des infrastructures municipales utilisées pour le sport. Ils disposent également de politiques et de programmes qui touchent et soutiennent directement les services sportifs offerts par les OCS. Le milieu des loisirs fait donc partie de la coalition chargée de la Politique, notamment en ce qui concerne les questions liées à l'ensemble des activités physiques et à l'intérêt stratégique à l'égard du lien entre la participation au sport et la santé.
- 9) Des intervenants de la *santé publique*. Les services de santé publique, qui sont représentés par des associations nationales, provinciales et territoriales, sont un élément central de l'investissement effectué pour l'ensemble des activités physiques. Des intervenants du milieu de la santé publique sont donc membres de la coalition chargée de la Politique en raison de l'intérêt stratégique à l'égard du lien entre la participation au sport et la santé.

Quels autres éléments devrions-nous considérer?

Les suppositions de base liées à la création de la *Politique canadienne du sport 2023-2033* sont énoncées ci-dessus. Elles décrivent les principales priorités pour assurer l'efficacité du processus de planification stratégique. Cependant, il faut tenir compte de l'évolution constante du milieu sportif et de certaines questions actuelles lors de l'élaboration de la nouvelle Politique :

Équité et diversité. L'une des orientations importantes des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux dans le domaine du sport est d'accroître l'équité dans la participation au sport, par exemple la participation des Autochtones au sport. Au fil des ans, et dans les versions antérieures de la Politique, un grand nombre d'objectifs et d'initiatives ont été créés pour résoudre le problème d'équité dans le milieu du sport. Pourtant, les recherches semblent indiquer que, de façon générale, les participants au sport continuent d'être des personnes ayant un revenu plus élevé et un niveau de scolarité supérieur et que beaucoup d'autres

participants continuent d’être marginalisés. Autrement dit, il existe encore des inégalités et celles-ci se sont accentuées pour certains Canadiens. Il est essentiel d’inviter des représentants de groupes marginalisés ou sous-représentés à se prononcer lors du processus d’élaboration de la nouvelle Politique. Il pourrait être utile de considérer cette question comme un problème socioéconomique et un problème de discrimination. Comment rendre la participation au sport abordable pour *tous* les Canadiens?

Préparation liée à la COVID-19 et aux situations d’urgence. La pandémie a eu des répercussions profondes sur la prestation de services sportifs. Pour ne donner qu’un exemple, les infrastructures de sport et de loisirs, qui devaient déjà être modernisées, n’ont pas été conçues pour atténuer la transmission de virus : il sera plus coûteux de rénover les installations existantes ou d’en construire de nouvelles. Que la pandémie de COVID-19 soit en déclin ou non, la leçon que doivent tirer les décideurs est que le milieu du sport doit disposer d’un plan de préparation aux situations d’urgence. La maladie n’est pas le seul élément perturbateur pouvant toucher la collectivité. Quel est le plan établi pour continuer à offrir des services sportifs si une autre catastrophe, comme un incendie, une inondation ou autre, se produit? Quelles perturbations les changements climatiques sont-ils susceptibles de provoquer? À quoi ressemblerait un système sportif plus souple et plus résilient au Canada?

Sécurité et viabilité. La sensibilisation accrue aux risques et à la violence (physiques, psychologiques et sexuels) a provoqué une augmentation des mesures réglementaires et éducatives à cet égard (p. ex. Sécurité dans le sport et la *Loi Rowan* concernant les commotions cérébrales). En raison de ces mesures, le fardeau lié à la conformité s’alourdit constamment pour les dirigeants et les organisateurs du milieu du sport, surtout au niveau communautaire. L’une des conséquences de cette situation, mise en évidence par les recherches menées dans le milieu du sport et à l’extérieur de celui-ci, est la tendance à la professionnalisation des organismes de sport, ce qui entraîne une augmentation des coûts pour les membres¹. Cette tendance peut créer une inégalité d’accès au sport. Les autres conséquences de cette situation peuvent comprendre le départ de bénévoles, une réduction du nombre d’OCS et la création d’un « marché semi-clandestin » du sport (lorsque les OCS ne s’affilient ou ne participent pas aux organismes de sport provinciaux et territoriaux structurés et réglementés), conséquences qui limitent la portée potentielle d’une politique sur le sport. Même si personne n’est d’avis qu’on devrait restreindre les mesures législatives et éducatives visant à améliorer la sécurité dans le sport, il faudrait tenir des discussions sur la façon d’assurer la viabilité d’un système de plus en plus réglementé compte tenu de la capacité limitée de ce système. La technologie pourrait faire partie de la solution, et cette question devrait être intégrée aux discussions.

Préoccupations en matière d’environnement. Les effets des changements climatiques sont de plus en plus évidents, et les vagues de chaleur, les inondations et les phénomènes météorologiques violents sont de plus en plus fréquents. Cette situation a des répercussions

¹ Parent, M. M., Taks, M., Séguin, B., Naraine, M. L., Hoye, R., Thompson, A. et Lachance, E. L. (2020). 2020 Workshop report: Governance, branding, and social media in Canadian national sport organizations. <https://health.uottawa.ca/human-kinetics/sites/health.uottawa.ca.human-kinetics/files/workshop-report.pdf>

diverses sur le sport : perturbations touchant la tenue de manifestations sportives, mesures d'adaptation requises pour assurer la sécurité des athlètes et nécessité de réduire au minimum l'incidence sur l'environnement des manifestations sportives pour rendre le sport plus écologique. Il sera essentiel d'être en mesure de composer avec ces réalités dans la gestion du sport au cours des années à venir.

Sport et jeu électroniques. La pandémie a eu pour effet de stimuler considérablement la participation à divers types de sports électroniques et d'activités électroniques pour remplacer le sport. Parmi ces types de sports électroniques, il y a les séances d'entraînement à domicile diffusées par l'intermédiaire d'une plateforme en ligne, comme Peloton. La croissance dans ce secteur a mené à la création du tout premier championnat mondial de cyclisme électronique qui s'est déroulé plus tôt cette année. Une autre activité de ce type est le jeu vidéo de compétition, dans le cadre duquel on organise des tournois et on offre des prix. Il y a aussi le jeu au sein de la communauté en ligne du jeu vidéo, qui est une activité en dehors du milieu du sport et une option de recharge au sport. Toutes ces options ont une incidence directe sur la façon traditionnelle d'offrir des services sportifs et sur les activités des organismes qui forment la coalition chargée de la Politique.

Nous sommes impatients de poursuivre les travaux sur la *Politique canadienne du sport 2023-2033*. C'est un travail pour nous tous.

Figure 1 : Conceptualisation de la PCS3

